

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-neuf puis quarante à partir de vingt heure cinquante-neuf minutes, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le quatorze décembre précédent.

Étaient Présents :

M. CHEVREAU Hervé ; M.KONIECZNY Patrice; Mme ESPINASSE Brigitte ; M. SAIDANI Farid ; Mme LE GLOANNEC Danielle ; M.BOURDI Salah ; Mme BASTIDE Patricia ; M. LE DANOIS Daniel ; Mme BLIN Sylvie ; M. TILLIET Claude ; Mme AZZOUZ Samia ; M.KASSAMALY Ramej ; Mme PONTHER Eugénie; M. LISON Norbert, Adjoints au Maire; Mme GAUTIER Bernadette; Mme KAIS Nadia ; Mme TRAIKIA Mauna; M. BENYAHIA Farid ; Mme KERNISSI Fatiha; M. LEROY Jean-Pierre ; Mme MHEBIK Hinda ; M. BOURCIER Thierry ; Mme YAZIDI Samira ; M.GRAUER Armand ; M. ELMALEH Armand ; Mme CROS Bernadette ; M. CHERFAOUI Mohammed (à partir vingt heures cinquante-neuf minutes); Mme TRUONG NGOC Geneviève ; M. MATRAT Alain ; Mme AIT MOUFFOK Vanessa ; M. LEROY Hervé ; Mme COHEN Ghislaine ; M. AHMED Karim ; Mme SAID ABDALLAH Maryse; M. LE FLOCH Guillaume ; Mmes PROSPERI Brigitte ; DOUMBIA Batama ; M. CHALLAL Madjid ; Mme ROCH Geneviève ; M. TAVARES Pierre Franklin, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Monsieur REDON Denis représenté par Monsieur KONIECZNY Patrice,
Monsieur GUY Daniel représenté par Madame ESPINASSE Brigitte,
Madame TAN Isabelle représentée par Monsieur SAIDANI Farid,
Madame TUFFERY-TOULEC Catherine représentée par Madame LE GLOANNEC Danielle,
M. CHERFAOUI Mohammed représenté par Mme BASTIDE Patricia (jusqu'à vingt heures cinquante-neuf),
Monsieur BOUTIN Rodolphe représenté par Monsieur CHALLAL Madjid.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Brigitte ESPINASSE ayant obtenu 45 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM201218 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÉDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 45 voix

Madame ESPINASSE Brigitte

Madame ESPINASSE Brigitte est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 - 2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

ADOpte le procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Municipal réunie le 29 novembre 2018.

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au procès-verbal.

CM201218 - 3 - RETRAIT DE L'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES "PARIS MÉTROPOLÉ"

APPROUVE le retrait de l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes «Paris Métropole»,

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 - 4 - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2019

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2019

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 - 5 - AVANCE SUR SUBVENTION 2019 CAISSE DES ECOLES (C.D.E.)

DECIDE d'allouer à la Caisse des Ecoles (C.D.E), une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2019, égale à 30% de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2018 : 7 911 626,00 €uros.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 - 6 - AVANCE SUR SUBVENTION 2019 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

DECIDE d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2019, égale à 30% de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2018 : 5 471 710,00 €uros.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218- 7 - AVANCE SUR SUBVENTION 2019 POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MEYRONNES EPINAY-SUR-SEINE (S.I.M.E.)

DECIDE d'allouer au Syndicat Intercommunal de Meyronnes-Epinay-sur-Seine (SIME) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2019, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2018 : 403 392 €uros.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 – 8 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2019 - AUTORISATION AU MAIRE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager ces dépenses dans un plafond maximum de 25% des crédits d'investissements, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, votés au Budget Primitif 2018.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 - 9 - DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU RAPPORT 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) INSTITUEE ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET SES COMMUNES MEMBRES

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées métropolitaine (CLECT) adopté le 3 octobre 2018 au titre des compétences Aménagement de l'espace métropolitain, Développement et aménagement économique, social et culturel, Lutte

contre les nuisances sonores, Lutte contre la pollution de l'air, Soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie, Valorisation du patrimoine naturel et paysager et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations telles que définies par les délibérations du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017.

APPROUVE le montant d'attribution de compensation ajusté des transferts de charges tels que précisés au rapport 2018 de la CLECT ci-joint annexé,

DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la métropole du Grand Paris.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 -10 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ANNÉE 2018

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

CM201218 - 11 - RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE POUR L'ANNEE 2017

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2017.

CM201218 - 12 - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT 2019

DECIDE la rémunération des agents recenseurs, pour la période allant du 18 janvier au 24 février 2018 de la façon suivante :

Désignation	Rémunération nette (en €)
Bulletin individuel (BI)	1.35
Feuille de logement (FL)	0.75
Dossier d'adresse collective et Fiche d'adresse non enquêtée	1.00
Fiche de logement non enquêté	1.95
Formation séance 1	35
Formation séance 2	35
Tournée de reconnaissance	45
Prime qualité collecte	40
Prime clôture	40
Prime étendue terrain (déplacements)	25

DIT que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 - 13 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE

APPROUVE la convention pour les actions artistiques et culturelles en milieu scolaire, conclue pour l'année scolaire 2018-2019 entre la Ville d'Epina-sur-Seine et l'Education nationale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Education nationale,

DIT QUE la dépense globale correspondant à ces actions, estimée à **211.426 €** (deux cent onze mille quatre cent vingt-six euros) est inscrite au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 - 14 - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION "PROMESS" - ANNEE 2019

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Epina-sur-Seine et l'association "PROMESS" fixant les objectifs communs pour l'année 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

FIXE le montant de la redevance versée par l'association « PROMESS » pour l'occupation des locaux de répétitions à 15,50 € par groupe, par trimestre et par équipement, ainsi que le montant de l'accès à Internet installé dans le studio de répétitions de la Maison du Théâtre et de la Danse soit 61,20 € TTC par trimestre.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 - 15 - CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS ET LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-SEINE RELATIF À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 POUR LA MAISON DU THÉÂTRE ET DE LA DANSE

APPROUVE la convention 2018 avec le Département de la Seine-Saint-Denis, attribuant à la Maison du Théâtre et de la Danse une aide financière de 30 000 € pour l'exercice 2018 au titre de « Théâtre de ville »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à celle-ci.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 - 16 - CRÉATION D'UNE LUDOTHÈQUE

APPROUVE la création d'une ludothèque en direction des enfants de moins de six ans et de leurs parents située dans le centre-ville d'Epinay-sur-Seine.

DIT que cette nouvelle structure sera gérée par le C.C.A.S.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 – 17 - APPROBATION DE L'AVENANT AU RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

APPROUVE l'avenant au règlement du budget participatif.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 – 18 - CONVENTION DE RENOUVELLEMENT POUR L'ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT DES SEANCES PUBLIQUES DE VACCINATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

APPROUVE la convention de renouvellement avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis pour l'organisation du fonctionnement des séances publiques de vaccination,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 -19- MODIFICATION DU REGIME DEROGATOIRE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES - CHOIX DES DATES AUTORISEES POUR L'ANNEE 2019

APPROUVE la liste des 12 dimanches retenus pour les branches d'activités désignées en annexe 1.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer avant le 31 décembre 2018, l'arrêté municipal réglementant l'ouverture des dimanches désignés sans que cela ne soit toutefois, une obligation pour les commerçants d'ouvrir à chaque date retenue pour sa branche d'activité.

Ont voté Pour : 43

Ont voté contre : 2 M. Chalal et pouvoir M. Boutin

Favorable à la majorité

CM201218 -20- PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2019

PREND ACTE de la présentation effective du rapport développement durable 2019 de la commune d'Epinaux-sur-Seine à l'organe délibérant de la collectivité.

CM201218 -21- APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT SIPP'N'CO DU SIPPAREC

ADHERE à la centrale d'achat « SIPP'n'CO »,

APPROUVE la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO du SIPPAREC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 -22- AVENANT AU BAIL COMMERCIAL PORTANT APPROBATION D'UNE PROROGATION DE FRANCHISE DE LOYER POUR UN LOCAL SITUÉ 23 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY

. **APPROUVE** l'avenant au bail commercial portant sur la prorogation de la franchise de loyer de trois mois supplémentaires et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

INDIQUE que tous les autres points du bail commercial initial de Madame Yasmina HADDAD demeurent inchangés.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 -23- CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE PORTANT SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, qui permet le renouvellement de l'adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail,

APPROUVE le montant de la participation financière de la ville, soit une cotisation forfaitaire annuelle de 9 440 euros,

DIT que la dépense sera imputée au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM201218 – 24- Compte-rendu des décisions prises par le maire en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. conformément à la délégation accordée par le Conseil Municipal

PREND ACTE des décisions prises à partir de mi-octobre 2018 jusqu'à fin novembre 2018 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante minutes.

Le 21 DEC. 2018

La Secrétaire,


Brigitte ESPINASSE

Le Maire,


Hervé CHEVREAU